



Arrêté n° 2025-009

portant nomination des représentants des personnels et de l'administration à la commission consultative mixte académique de l'académie de La Réunion.

LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE DE LA RÉUNION

- Vu le code de la fonction publique ;
- Vu le décret 2014-05 du 19 mai 2014 relatif à la création de la commission consultative mixte académique ;
- Vu l'arrêté rectoral en date du 28 mai 2018 fixant les parts respectives de femmes et d'hommes dans la commission consultative mixte académique de l'enseignement privé de La Réunion
- Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'État
- Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1^{er} au 8 décembre 2022 ;
- Vu le procès-verbal de la proclamation des résultats du bureau de vote électronique en date du 08 décembre 2022 ;

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés en qualité de représentants des personnels à la commission consultative mixte académique compétente à l'égard de l'académie de La Réunion

TITULAIRES

NOM Prénom	OS
GIOVANNOLI Laurent	SPELC
BOURHANE-MAOULIDA Ahamada	SPELC
HOARAU Thierry	FEP CFTD LA REUNION

SUPPLÉANTS

NOM Prénom	OS
PAILLASSARD Annick	SPELC
VILAUD Lucie	SPELC
MOURGAPIN Sivendy	FEP CFDT LA REUNION

Article 2 :

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration à la commission consultative mixte académique compétente à l'égard de l'académie de La Réunion

TITULAIRES

NOM Prénom	Corps / fonction	Affectation
Le recteur ou son représentant	Recteur / Secrétaire général	Rectorat
CLEMENT Maryvonne	Secrétaire générale adjointe - DRH	Rectorat
CABROL Marie	Cheffe de la DPES	Rectorat

SUPPLÉANTS

NOM Prénom	Corps / fonction	Affectation
INGREMEAU Sandrine	IA-DAASEN	Rectorat
LEMERCIER Guillaume	DRH adjoint	Rectorat
ERAPA-VARDIN	Cheffe de service DPES2	Rectorat

Article 3 :

Sont nommés en qualité de représentants des chefs d'établissement de l'enseignement privé du second degré à la commission consultative mixte académique compétente à l'égard de l'académie de La Réunion

TITULAIRES

NOM Prénom	Corps / fonction	Affectation
PAUSE Christophe	Chef d'établissement	Lycée Privé Catholique Levavasseur
BECKER Olivier	Chef d'établissement	Collège privé Saint-Michel
ELLY Chandra	Cheffe d'établissement	Collège Privé Sainte-Geneviève

SUPPLÉANTS

NOM Prénom	Corps / fonction	Affectation
ALEZAN Véronique	Cheffe d'établissement	Lycée Professionnel Catholique STE SUZANNE
WIKART Marie-Line	Cheffe d'établissement	Collège Privé Marthe Robin
LOSSY Fabienne	Cheffe d'établissement	Enseignement Scolaire Saint-Charles

Article 4 :

L'arrêté du 22 septembre 2022 portant nomination des représentants des personnels, des représentants des chefs d'établissement de l'enseignement privé du second degré et des représentants de l'administration est abrogé.

Article 5 :

Le secrétaire général de région académique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le recteur de région académique,
recteur d'académie et par délégation
l'adjointe au secrétaire général
de région académique.
secrétaire général d'académie,
directrice des ressources humaines

SIGNE

Maryvonne CLEMENT